

## **Assemblée Générale du 22 juin 2021**

### **Rapport moral année 2020**

Il est très difficile cette année de se retourner sur l'année précédente dans le cadre de cette Assemblée Générale. Nous vivons, en effet une crise sanitaire mondiale sans précédent dont nous ne pouvions imaginer début 2020 ni l'ampleur ni la gravité.

Elle est venue fragiliser encore plus un territoire dont nous soulignons chaque année le développement de la pauvreté de sa population et les répercussions que celle-ci entraîne sur l'insertion des jeunes, le développement des enfants, les relations familiales...

Le Val-d'Oise a été, et est toujours, durement impacté tant sur le plan sanitaire que social et économique, et de nombreuses familles ont été endeuillées. Nos pensées vont à elles, et en particulier à celles de certains de nos salariés qui ont été, ou sont, confrontés à la maladie et au deuil.

L'ampleur des conséquences sociales, économiques et psychologiques n'est pas encore mesurée mais nous savons que cette crise vient accentuer gravement les inégalités. Une enquête de l'INSERM du 9 octobre 2020 dresse le 1<sup>er</sup> portrait de la population touchée par le coronavirus et souligne l'importance de l'origine sociale et des conditions de vie. Il s'agit d'une crise qui frappe particulièrement les personnes les plus en difficultés, et notamment celles issues de pays hors Union Européenne.

Notre association a donc fait face en 2020 à de nouveaux et très importants défis. Dans un contexte extrêmement anxiogène et évoluant sans cesse, l'ensemble des services a dû, en fonction des recommandations sanitaires et des mesures gouvernementales imposées (confinement, déconfinement, reconfinement, couvre-feu, suspension de la scolarité, organisation du télétravail, etc.) adapter à chaque fois son cadre et ses modes d'intervention pour articuler contraintes sanitaires, protection des salariés, et protection des personnes accompagnées, afin d'assurer la continuité de ses missions.

Mais cette situation tout à fait particulière n'a freiné ni le dynamisme, ni la créativité, pas plus que l'engagement de l'ensemble des professionnels, et montre une fois encore l'esprit de solidarité de notre Association. Tous les services ont pu poursuivre leurs activités malgré toutes ces difficultés à l'exception de l'auto-école, fermée par décret pendant quelques mois sur les différentes périodes de confinement, et de vélo-service fermé quelques semaines à la clientèle en tant que commerce non prioritaire lors du premier confinement. Le Conseil d'Administration et moi-même tenons à remercier très chaleureusement toutes les équipes qui se sont mobilisées pour rendre cela possible.

Pourtant, en dépit de ce contexte le développement de nos activités s'est poursuivi : augmentation de 20% des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert qui ont été réparties sur les équipes existantes en fonction des besoins, (en particulier sur celles de Persan et Villiers le Bel), création de deux nouvelles équipes de Prévention spécialisée à Osny et Saint-Ouen-l'Aumône, à la demande du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

L'évolution de l'activité du service d'Investigation Educative a été consolidée. D'autres projets sont en réflexion ou en cours de réalisation.

La Chambre Régionale des Comptes a par ailleurs rendu le 20 novembre dernier les conclusions définitives de son audit concernant notre Association. Celles-ci nous sont très favorables. La Chambre souligne que « La Sauvegarde du Val-d'Oise est un acteur majeur de la Protection de l'Enfance du département, que « son organisation est efficace » et sa « situation financière saine, avec une augmentation de son activité » pour répondre aux besoins du Département.

### **Concernant la vie associative et le Conseil d'Administration :**

Je souhaite tout d'abord exprimer ici combien le départ en septembre dernier de Michel Zélinesky, membre du Conseil d'Administration depuis de nombreuses années, ancien trésorier et « Monsieur Informatique » de notre Association, nous a affectés. Avec sa très grande discrétion et modestie il apportait toujours des analyses justes des situations, appuyées sur des expériences de vie et des convictions solides, avec la préoccupation constante d'améliorer le service rendu aux enfants et aux familles.

Dans le cadre contraint que j'ai décrit plus haut le Conseil d'Administration a poursuivi ses activités, même si les modalités de ses interventions et rencontres ont dû également s'adapter avec une collaboration très étroite, voir intensifiée compte tenu du contexte, avec le Directeur Général.

Nous avons sollicité, dès mars 2020, la Présidente du Conseil Départemental sur les conséquences de la crise sanitaire pour les personnes accompagnées par l'Association et sur les difficultés rencontrées par nos services. Parallèlement aux démarches effectuées auprès du Secrétariat à la Protection de l'Enfance et de nos partenaires, le Conseil d'Administration, très soucieux de la continuité de leur scolarité, a mobilisé son réseau pour participer à l'équipement des enfants et jeunes en matériel informatique.

Des rencontres avec des élus et certains partenaires extérieurs ont pu être maintenues : avec le Préfet à l'Egalité des Chances, la Présidente du Tribunal Judiciaire, le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, la Maire de Pontoise, vice-présidente du Conseil Régional. Leurs préoccupations rejoignent les nôtres sur la nécessité d'intensifier les actions de lutte contre le décrochage scolaire et de renforcer des dispositifs facilitant l'insertion des jeunes.

Dès l'arrivée de Jean-Luc Depeyris, Directeur Général, une réflexion s'est engagée sur une organisation de l'Association plus adaptée à ses évolutions et son développement et rendant plus lisible les articulations entre le Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Conseil de Direction, ce qui a abouti, entre autres, à une clarification des délégations et des responsabilités.

Une commission d'investissement Direction Générale/Conseil d'Administration a été créée pour évaluer les besoins de l'ensemble des services, identifier les ressources disponibles, déterminer les priorités en termes de sécurité, de conformité de nos locaux. Il s'agit également de prévoir les adaptations nécessaires au développement de nos activités et de rechercher les sources potentielles de financement.

Le nouveau site internet, élaboré avec la collaboration de l'association INCITE, que je remercie vivement, est opérationnel. Le développement de notre communication associative est indispensable

vers, non seulement des acteurs et partenaires de l'action sociale ou des financeurs et mécènes éventuels, mais également en direction des publics et de tout citoyen susceptible de nous rencontrer. Ce site est également un formidable outil de valorisation de la qualité des services rendus par notre association, du travail des professionnels, et un support très riche pour l'expression des jeunes et des familles comme en témoigne le film mis en ligne sur la fête de printemps 2021.

L'Association a également en 2020 poursuivi le travail de déclinaison de son Projet associatif :

- L'élaboration du règlement intérieur du Comité Consultatif d'Ethique Institutionnel a fait l'objet d'une réflexion approfondie et conjointe entre ses membres, le Directeur Général et la Présidente avant sa présentation au Conseil d'Administration. Ce dernier a rendu un avis favorable en septembre dernier.
- La réflexion sur la place des personnes accompagnées dans notre Association s'est poursuivie dans le cadre d'une recherche action collaborative en partenariat avec l'Université de Cergy. Un bilan d'étape nous sera présenté par Pascal Fugier, coordonnateur de la recherche.

### **Crise sanitaire et évolutions législatives : quelles perspectives et priorités d'action pour notre Association ?**

Cette crise sanitaire, dont nous ne pouvons pas encore percevoir l'issue, nous oblige aujourd'hui à infléchir, dans ce contexte durablement bouleversé, nos orientations de politique associative pour les adapter à ces évolutions.

**Sous le titre « la pauvreté démultipliée », le Conseil National de la Pauvreté** a rendu son rapport au premier ministre le 12 mai dernier sur les conséquences de la crise actuelle qui entrave les sorties de la précarité et y précipite les personnes qui en étaient proches. Il soulève la difficulté à se nourrir d'une partie grandissante de la population, l'aggravation de la situation des jeunes, l'augmentation des violences conjugales et intrafamiliales, les difficultés d'accès aux services publics compte tenu d'une perte de confiance et de la fracture numérique qui touche les personnes les plus précaires enfin un climat de peur qui pousse au non recours aux soins et aux droits.

Notre Association est concernée par l'ensemble des problématiques énoncées. Outre celles-ci nous avons été, et sommes, particulièrement soucieux de la continuité de l'accès à la scolarité et à la formation des enfants et des jeunes que nous accompagnons, et de la mise en œuvre des conditions de leur réussite.

IL nous faut prendre en compte également **les évolutions législatives** qui vont modifier les conditions d'exercice de nos missions, en particulier :

#### **La réforme du Code de la Justice Pénale des Mineurs**

Nous nous sommes associés à la démarche des 113 associations de la Fédération citoyens et Justice, dont nous sommes membres. Nous avons porté à la connaissance des députés et sénateurs de notre territoire les 95 amendements élaborés par la Commission Nationale Justice des Enfants et des Adolescents de la Fédération, visant à créer un code garant à la fois, de la primauté de l'éducatif sur le répressif, de la graduation de la réponse pénale en fonction de l'acte commis, de la situation du

jeune et de son évolution durant la procédure et de la prise en considération des victimes. Adopté définitivement le 17 février dernier sa mise en œuvre a été reportée au 30 septembre prochain.

Nous devons être vigilants sur les répercussions de son application pour les jeunes que nous rencontrons, alors que certains événements récents amènent un renforcement des discours sécuritaires à leur égard, et à nouveau des propositions de modifications plus répressives de la réglementation.

Et ensuite :

**La réforme de la Protection de l'Enfance**, dont le projet a été présenté en Conseil des Ministres le 16 juin, et qui devrait être débattue à l'Assemblée Nationale en juillet prochain.

La Chambre des Comptes a rendu son rapport national définitif en novembre 2020 sous le titre : **La Protection de l'Enfance : « Une politique inadaptée au temps de l'Enfant »** soulignant son décalage avec les besoins des enfants, son pilotage politique défaillant, et une réactivité des acteurs locaux insuffisante pour garantir la qualité de prise en charge des enfants.

Elle pose de façon ferme des préconisations sur l'organisation du pilotage national, du pilotage territorial, sur l'indispensable amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants et des jeunes et de celle des mineurs non accompagnés. C'est un support indispensable à l'évolution de notre réflexion.

### **En Conclusion :**

Crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, réforme du code pénal des mineurs, projet de réforme de la protection de l'enfance, notre Association a un rôle particulièrement important à jouer, qu'il s'agisse :

- d'évaluer les conséquences de ces évolutions majeures et durables de notre environnement pour les personnes auprès desquels nous intervenons,
- d'alerter les pouvoirs publics,
- et de faire, avec les compétences qui sont les nôtres, des propositions adaptées aux difficultés repérées.

Nous avons conscience que cette année 2020 a été particulièrement difficile. Mais nous avons également pu mesurer l'implication remarquable, la solidarité professionnelle et interservices, la capacité d'improvisation créative et d'engagement de tous dans ce contexte tout à fait particulier.

Que chacun en soit vivement remercié.

Brigitte WERA

Présidente